

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 juin 2022 à 19 h 44, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Diane Morin ainsi que le conseiller M. Luc Marsan.

Est également présent :

Le directeur général et greffier par intérim M. Olivier Van Neste agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

22-06-0517 Nomination / Greffier par intérim et greffier adjoint par intérim

CONSIDÉRANT que le greffier et la greffière adjointe sont absents pour la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir qu'il y ait de façon permanente une personne pour agir à titre de greffier par intérim ou de greffier adjoint par intérim lors des périodes d'absence du greffier et de la greffière adjointe;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit désigné greffier par intérim lors de toute période d'absence du greffier et de la greffière adjointe et, qu'à cette fin, il dispose des mêmes pouvoirs et prérogatives;

QUE le directeur général adjoint soit désigné greffier adjoint par intérim lors de toute période d'absence du greffier et de la greffière adjointe et, qu'à cette fin, il dispose des mêmes pouvoirs et prérogatives.

« ADOPTÉE »

22-06-0518 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 20 juin 2022 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

22-06-0519 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- assemblée publique de consultation du 6 juin 2022;
- séance ordinaire du 6 juin 2022;
- séance extraordinaire du 13 juin 2022.

« ADOPTÉE »

22-06-0520 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 13 juin 2022

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 13 juin 2022 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

22-06-0521 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

22-06-0522 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2022 / Souper des seigneurs / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Souper des seigneurs dans le cadre des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient entérinés l'achat de deux billets au montant de 135 \$ chacun, taxes incluses, ainsi que la participation de la conseillère Diane Morin et du maire Guy Pilon au Souper des seigneurs qui s'est tenu le 10 juin 2022.

« ADOPTÉE »

22-06-0523 Nomination de la mairesse suppléante / Mois de juillet, août, septembre et octobre 2022

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la conseillère M^{me} Karine Lechasseur soit nommée mairesse suppléante pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2022.

« ADOPTÉE »

22-06-0524 Toponymie / Désignation / Marécage des Chenaux de Vaudreuil / Ajout à la liste officielle des odonymes et toponymes de la Ville / Demande d'officialisation

CONSIDÉRANT la correspondance de la Commission de toponymie informant la Ville que le nom officiel « Réserve naturelle du Marécage-des-Chenaux-de-Vaudreuil » reprend le nom d'un lieu dont le nom n'est pas officiel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que soit officialisé le nom « Marécage des Chenaux de Vaudreuil »;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le toponyme « Marécage des Chenaux de Vaudreuil » soit ajouté à la liste des toponymes et des odonymes de la Ville pour désigner le marécage sis dans, et autour, de la réserve naturelle qui reprend le nom de la concession, aujourd'hui un hameau, « Les Chenaux »;

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour l'officialisation du toponyme « Marécage des Chenaux de Vaudreuil ».

« ADOPTÉE »

22-06-0525 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 3 juin 2022

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 3 juin 2022 totalisant un montant de 4 061 598,11 \$.

22-06-0526 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 7 juin 2022 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

« ADOPTÉE »

22-06-0527 Service des travaux publics / Promotion / Cheffe de section – Approvisionnement

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 10 juin 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la promotion de M^{me} Ana Carolina Bauer au poste de cheffe de section – Approvisionnement au Service des travaux publics, soit autorisée, et ce, à compter du 21 juin 2022, au salaire prévu à l'annexe B – classe 13, échelon 2 de l'échelle salariale incluse à L'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M^{me} Bauer ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Bauer.

« ADOPTÉE »

22-06-0528 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs / Réunion du 1^{er} juin 2022

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 1^{er} juin 2022 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

22-06-0529 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Technicienne – Loisirs et culture

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 7 juin 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M^{me} Amanda Brisebois au poste régulier de technicienne – Loisirs et culture au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 21 juin 2022, au salaire prévu à l'annexe C - classe 8 - échelon 2, de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Brisebois ait une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Brisebois.

« ADOPTÉE »

22-06-0530 Service de l'informatique et de la géomatique / Structure organisationnelle / Nouvelle appellation du service

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'appellation du Service de l'informatique et de la géomatique afin que celle-ci reflète plus étroitement la mission du service;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'appellation du Service de l'informatique et de la géomatique soit modifiée comme suit :

« Service des technologies de l'information et de la géomatique »;

QUE cette nouvelle appellation entre en vigueur en date de la présente.

« ADOPTÉE »

22-06-0531 Service des technologies de l'information et de la géomatique / Embauche / Directeur

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 17 juin 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M. Christian Champagne au poste régulier de directeur du Service des technologies de l'information et de la géomatique, et ce, à compter du 18 juillet 2022, au salaire prévu à l'annexe B (classe 17 - échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. Champagne ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Champagne.

« ADOPTÉE »

22-06-0532 Hockey mineur Relève AAA / Inscription saison 2021-2022 / Remboursement

CONSIDÉRANT que Brayden Woodley est un athlète d'âge mineur membre de l'équipe M13 AAA Relève des Grenadiers et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'Association de hockey mineur Vaudreuil-Dorion n'offre pas cette catégorie;

CONSIDÉRANT qu'une preuve d'inscription a été remise au Service des loisirs et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 250 \$ soit remboursée à Brayden Woodley, pour les frais d'inscription à l'équipe M13 Relève AAA des Grenadiers pour la saison 2021-2022.

« ADOPTÉE »

22-06-0533 Accréditation d'organismes / Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires en août 2019;

CONSIDÉRANT les demandes de reconnaissance soumises par des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le comité consultatif pour la reconnaissance et le soutien de ces organismes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'accréditation des organismes culturels, sportifs et communautaires suivants :

- Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges;
- Nourri-Source Montérégie;
- Jeune Sportif Régional.

« ADOPTÉE »

22-06-0534 Financement / Programme de remplacement des thermopompes au Centre multisports

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement au fonds de roulement de la dépense pour effectuer les travaux de remplacement des thermopompes au Centre multisports;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 125 000 \$, taxes applicables non comprises, pour le remplacement des thermopompes au Centre multisports, et ce, incluant les travaux connexes;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

22-06-0535 Dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-21-24 / Services professionnels / Réalisation d'une étude de déplacements dans le secteur du TOD de la gare Vaudreuil

CONSIDÉRANT l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires autorisant la direction générale à approuver certaines dépenses additionnelles à l'égard d'un contrat adjudgé à la suite d'un appel d'offres;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles à l'égard des services professionnels reliés au projet « Réalisation d'une étude de déplacements dans le secteur du TOD de la gare Vaudreuil – appel d'offres n° 401-110-21-24 » comprenant l'ordre de changement n°02 totalisant un montant de 1 756 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

22-06-0536 Dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 1 à 5 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1773.02 / Travaux de construction de la nouvelle caserne n° 11 – De Lotbinière

CONSIDÉRANT l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires autorisant la direction générale à approuver certaines dépenses additionnelles à l'égard d'un contrat adjudgé à la suite d'un appel d'offres;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles à l'égard des travaux de construction de la nouvelle caserne n° 11 – De Lotbinière comprenant les ordres de changement n°s 01 à 05 totalisant un montant de 4 541,35 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

22-06-0537 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-22-R1800.38 / Services professionnels pour la surveillance des travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du rang Saint-Antoine et de la voie cyclable du parc linéaire Besner

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la surveillance des travaux de deux projets (NP00295 et NP00338) de la Ville de Vaudreuil-Dorion (Réhabilitation du pavage d'une rue et d'une voie cyclable), deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 24 mai 2022 après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par le Service du génie et de l'environnement, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-22-R1800.38;

CONSIDÉRANT que trois des cinq firmes de génie-conseil qui ont reçu la demande n'ont pas soumissionné;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence MLC Associés inc., 2990 avenue Pierre-Péladeau, bureau 400, Laval (Québec) H7T 3B3, pour la surveillance des travaux précités, et ce, pour un montant de 55 696,19 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-22-R1800.38;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE ces travaux ainsi que tout ordre de changement dûment approuvé soient financés par le Règlement parapluie n° 1800.

« ADOPTÉE »

22-06-0538 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-22-R1800.33 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement du chemin Daoust

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement du chemin Daoust, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 13 juin 2022 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, une des cinq soumissions reçues est non conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-22-R1800.33;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Ali Excavation inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield, (Québec) J6T 6G4, pour les travaux précités, et ce, pour un montant de 565 240,07 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-22-R1800.33;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE ces travaux ainsi que tout ordre de changement dûment approuvé soient financés par le Règlement parapluie n° 1800.

« ADOPTÉE »

22-06-0539 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-22-R1800.30 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du rang Saint-Antoine

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du rang Saint-Antoine, six soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 15 juin 2022 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que, ne respectant la clause du cahier des clauses administratives particulières limitant le montant applicable à l'article 1.1.2 « Gestion de la circulation, signalisation et plan de détour » du bordereau de soumission, la soumission indiquant le prix le plus bas est rejetée;

CONSIDÉRANT que les cinq autres soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-22-R1800.30;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Les Pavages Asphalttech inc., 1740, boulevard de la Cité-des-jeunes, Les Cèdres (Québec) J7T 1K9, pour les travaux précités, et ce, pour un montant de 462 561,70 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-22-R1800.30;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

QUE ces travaux ainsi que tout ordre de changement dûment approuvé soient financés par le Règlement parapluie n°1800.

« ADOPTÉE »

22-06-0540 Modification de la résolution 20-11-868 / Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-12 / Services professionnels d'architecture / Plans et devis / Services durant la construction / Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 9 novembre 2020, la résolution 20-11-868 relative à l'ordre de changement n° 1 relié aux services professionnels en architecture pour le projet du Pôle municipal – appel d'offres n° 401-110-19-12;

CONSIDÉRANT le report de la date de début des travaux à la suite du rejet de la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-21-R1755.02 pour les travaux de construction d'un bâtiment regroupant la bibliothèque et l'hôtel de ville et d'une place publique dans le cadre du projet du Pôle municipal;

CONSIDÉRANT l'ajustement des tarifs du prestataire de service et l'augmentation prévue de la durée des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution précitée en ajoutant le montant supplémentaire associé à cet ajustement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit modifiée la résolution 20-11-868 en remplaçant le montant de « 92 400\$ » par « 126 250 \$ »;

QUE cet ordre de changement soit financé par une affectation du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissement.

« ADOPTÉE »

22-06-0541 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-22-R1800.32 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la voie cyclable du parc linéaire Besner

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la voie cyclable du parc linéaire Besner, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 16 juin 2022 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-22-R1800.32;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction J.P. Roy inc., 315, boulevard de Melocheville, Beauharnois (Québec) J6N 0M7, pour les travaux précités, et ce, pour un montant de 343 211,10 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-22-R1800.32;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE ces travaux ainsi que tout ordre de changement dûment approuvé soient financés par le Règlement parapluie n°1800.

« ADOPTÉE »

22-06-0542 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-22-R1800.31 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable reliant l'avenue de la Canardière au 39, boulevard de la Cité-des-Jeunes et le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable reliant l'avenue de la Canardière au 39, boulevard de la Cité-des-Jeunes et le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 14 juin 2022 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-22-R1800.31;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Les Pavages Asphaltech inc., 1740, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Les Cèdres (Québec) J7T 1K9, pour les travaux précités, et ce, pour un montant de 269 537,96 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-22-R1800.31;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE ces travaux ainsi que tout ordre de changement dûment approuvé soient financés par le Règlement parapluie n° 1800.

« ADOPTÉE »

22-06-0543 Demande de subvention / Énergir / Programme d'efficacité énergétique - Construction et rénovation efficace / Volet Nouvelle construction efficace / Caserne n° 11 – De Lotbinière / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Nouvelle construction efficace du Programme d'efficacité énergétique d'Énergir;

CONSIDÉRANT le projet de construction de la caserne n° 11 – De Lotbinière et les initiatives écoénergétiques y étant prévues;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de projets du Service du génie et de l'environnement et le mandataire Systèmes Énergie TST inc. soient autorisés à agir auprès d'Énergir pour la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'efficacité énergétique – volet Construction efficace et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

22-06-0544 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 79 et 81, chemin des Chenaux / Hébergement touristique à court terme / Lot 1 676 203 / Zone H1-241 / CCU n° 22-05-45

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 79 et 81, chemin des Chenaux;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de d'hébergement touristique à court terme visant à rendre disponible le logement au sous-sol pour la location à court terme, ainsi que le logement principal à certaines occasions;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740)

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 juin 2022 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement n° 1740, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre l'hébergement touristique à court terme du logement au sous-sol portant le numéro 81, chemin des Chenaux, le tout tel que montré au document intitulé : « 79_et_81_des_Chenaux_CCU_220510_PPCMOI_présentation », préparé par la division – Permis et inspections, en date du 10 mai 2022;

QUE soit toutefois refusée la location à court terme du logement principal, connu comme étant le 79, chemin des Chenaux;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

22-06-0545 Adoption avec changements / Règlement n° 1764-07 / Gestion contractuelle / Remplacement du montant maximal autorisé pour une dépense découlant d'une modification à un contrat / Remplacement et ajout de catégories

Le greffier par intérim mentionne l'objet du règlement et le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1764-07 a été déposé à une séance tenue le 6 juin 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1764-07 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1764 afin de remplacer, à l'article 9.3, le montant maximal autorisé pour une dépense découlant d'une modification à un contrat ainsi que remplacer et ajouter des catégories à l'article 11.1 »

soit adopté avec les changements suivants :

- remplacement, dans le titre, de l'expression « d'ajouter les catégories « Services techniques pour des travaux d'entretien, de réparation et d'installation pour les infrastructures des réseaux informatiques et de télécommunications » et « Fourniture de produits chimiques » à l'article 11.1 » par « ainsi que remplacer et ajouter des catégories à l'article 11.1 »;
- ajout, à l'article 1, des catégories suivantes :
 - Fourniture d'équipement d'affichage électronique;
 - Fourniture d'équipement de signalisation;
 - Fourniture de compteur d'eau et de pièce d'aqueduc et d'égout;
- ajout, à l'article 1, d'une disposition remplaçant la catégorie « Achat de véhicules et équipements roulants » par « Fourniture et aménagement de véhicules et d'équipements roulants ».

« ADOPTÉE »

22-06-0546 Adoption / Règlement n° 1806-05 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction de stationnement dans les voies prioritaires des immeubles non assujettis au chapitre III du Code du bâtiment

Le greffier par intérim mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1806-05 a été déposé à une séance tenue le 6 juin 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1806-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin de prévoir l'interdiction de stationnement dans les voies prioritaires des immeubles non assujettis au chapitre III du Code du bâtiment ».

« ADOPTÉE »

22-06-0547 Adoption avec changements / Règlement n° 1821-01 / Protection de la ressource en eau / Utilisation de l'eau potable pour un jeu d'eau / Territoire assujetti / Utilisation de l'eau potable pour une piscine privée / Système d'arrosage avec eau potable

Le greffier par intérim mentionne l'objet du règlement et le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1821-01 a été déposé à une séance tenue le 6 juin 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1821-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur la protection de la ressource en eau afin d'abroger l'article relatif à l'utilisation de l'eau potable pour un jeu d'eau et de modifier les articles relatifs au territoire assujetti, à l'utilisation de l'eau potable pour une piscine privée et au système d'arrosage avec eau potable »

soit adopté avec les changements suivants :

- remplacement du titre;
- ajout d'une disposition afin de définir les municipalités assujetties au règlement;
- ajout d'une disposition visant à modifier l'article 29 relatif au système d'arrosage avec eau potable;
- ajout d'une disposition spécifiant que l'arrosage des végétaux doit être fait à partir d'un système parallèle pour une construction accessoire au toit destinée à la culture de végétaux à des fins commerciales.

« ADOPTÉE »

22-06-0548 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1686-01 / Travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut / Augmentation de la dépense et l'emprunt

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement n° 1686-01 modifiant le Règlement n° 1686 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 857 000 \$ et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

22-06-0549 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1687-01 / Travaux de construction d'un bâtiment de service et de remplacement du système de traitement des eaux usées desservant le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut / Augmentation de la dépense et l'emprunt

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement n° 1687-01 modifiant le Règlement n° 1687 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 412 000 \$ et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

22-06-0550 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

22-06-0551 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

22-06-0552 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 20 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Olivier Van Neste, directeur général
Greffier par intérim